

Kit hydraulique LOSKA

Destiné uniquement aux chaudières à pellets LOKI MK2 et SKANI 22
Equipées du régulateur 860P/860P3

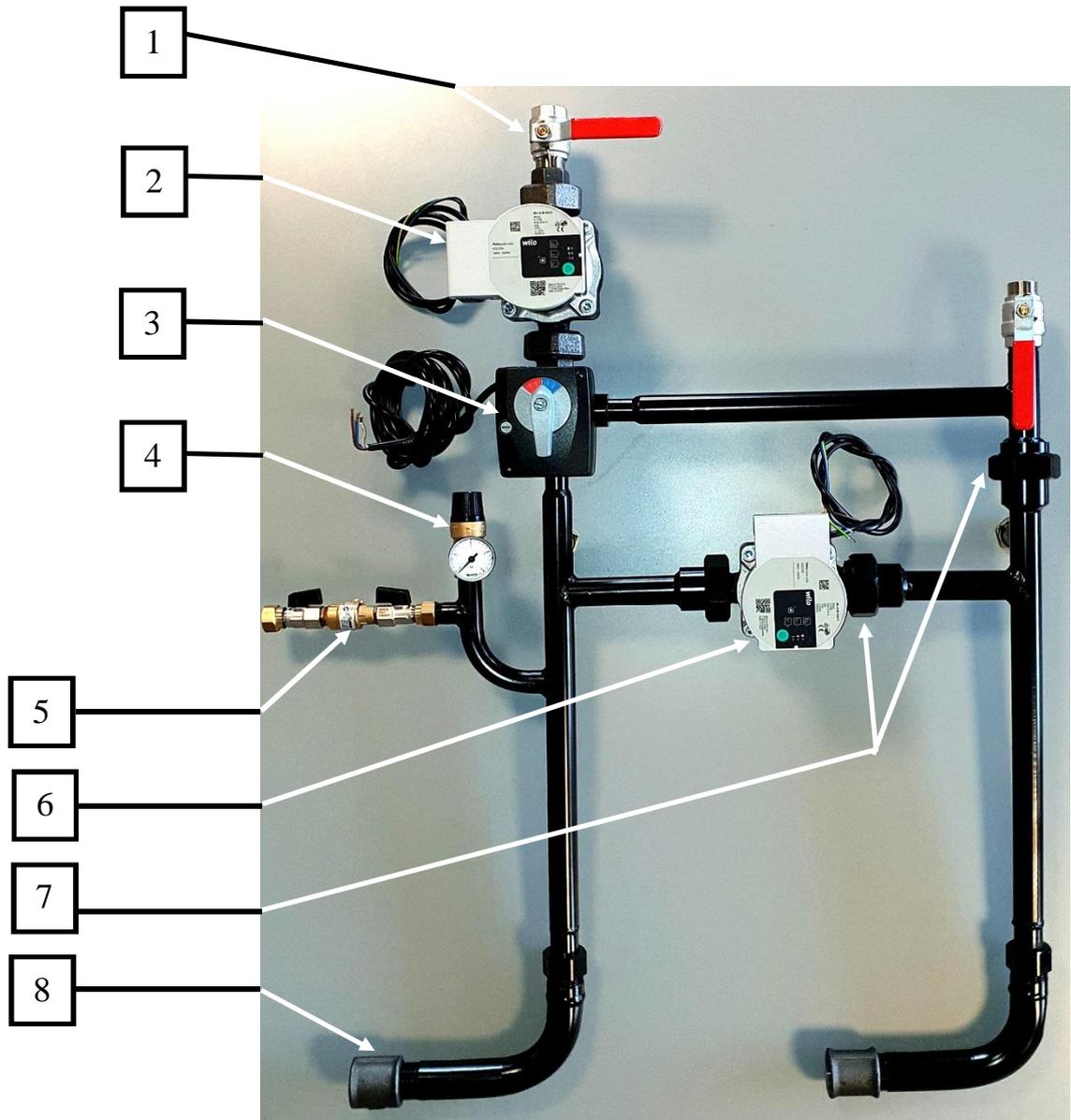


Table des matières

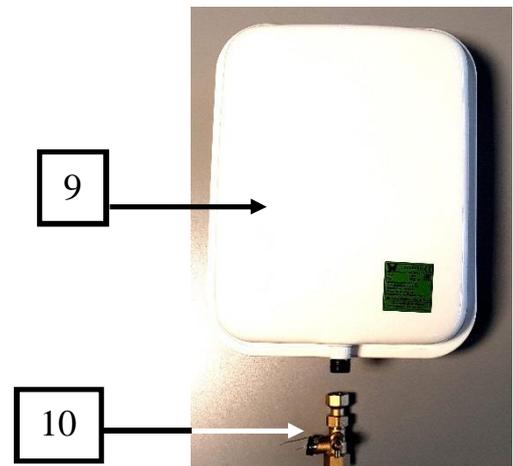
1	Instructions d'utilisation et d'entretien	page 3
1.1	Description des composants du kit hydraulique	page 3
1.1.1	Destination du kit hydraulique, installation secondaire pouvant être raccordée	page 4
1.1.2	Fonctionnement du kit hydraulique	page 4
1.1.3	Garantie et réclamation	page 5
1.1.4	Colisage, état de livraison	page 5
1.2	Responsabilité, sécurité et devoirs de l'utilisateur	page 5
1.2.1	Responsabilités	page 5
1.2.2	Consignes de sécurité	page 6
1.2.3	Devoirs de l'utilisateur	page 6
1.3	Instructions générales d'utilisation	page 6
1.3.1	Surveillance de la pression en eau, conseils sur la pression idéale	page 6
1.3.2	Remplissage en eau de l'installation et appoint d'eau	page 7
1.3.3	Réglage des circulateurs à haute efficacité énergétique, caractéristiques des circulateurs	page 8
1.3.4	Fonctionnement manuel : débrayage du moteur de vanne mélangeuse	page 11
1.4	Entretien/maintenance	page 11
1.4.1	Entretien et contrôles à la charge de l'utilisateur	page 11
1.4.2	Entretien/maintenance à la charge de l'installateur	page 11
2	Assemblage du kit, montage	page 12
2.1	Chaudières avec départ à gauche (rosace rouge à gauche) : <u>Montage vanne à gauche obligatoire</u>	page 12
2.2	Chaudières avec départ à gauche ou à droite (rosaces noires à gauche et à droite et étiquette de réversibilité) : Montage vanne à gauche ou à droite possible	page 17
2.3	Détails d'assemblage des composants	page 20
2.4	Fixation de la sonde de température de retour chaudière	page 23
2.5	Connexion d'un ballon préparateur ECS (option)	page 23
2.6	Montage et connexion du vase d'expansion chauffage	page 24
3	Pièces détachées	page 26
4	Conditions générales de vente et de garantie	page 27

1 Instructions d'utilisation et d'entretien

1.1 Description des composants du kit hydraulique



- 1 Vannes d'isolement (aller et retour)
- 2 Circulateur chauffage
- 3 Vanne 3 voies avec son moteur de vanne
- 4 Soupape chauffage avec manomètre de pression d'installation
- 5 Disconnecteur de remplissage
- 6 Circulateur de recyclage
- 7 Clapets anti-retour
- 8 Raccords à utiliser selon version chaudière
- 9 Vase d'expansion chauffage
- 10 Vanne d'isolement pour vase d'expansion



1.1.1 Destination du kit hydraulique, installation secondaire pouvant être raccordée

Le kit LOSKA est conçu pour équiper les chaudières LOKI MK2 et SKANI 22 équipées du régulateur 860P et 860P3.

Le régulateur 860P/P3 qui équipe ces chaudières pilote les composants électriques du kit (circulateurs, moteur de vanne mélangeuse, sonde de température de retour chaudière).

Le kit LOSKA est exclusivement destiné à être raccordé à une installation de radiateurs, ou de convecteurs, ou de ventilo-convecteurs. En aucun cas un circuit de plancher chauffant à tubes synthétique ne peut être raccordé sur le kit LOSKA.

Le kit LOSKA ne peut pas être utilisé sur la chaudière SKANI 35, pour des raisons d'entraxe de tubulures et de dimensionnement de la vanne mélangeuse.

1.1.2 Fonctionnement du kit hydraulique

Le kit hydraulique a plusieurs fonctions :

- Assurer la chaudière d'une température de retour supérieure à 60°C, quelle que soit la charge énergétique demandée par l'installation secondaire raccordée en aval.

Pour ce faire, une sonde de température de retour chaudière est fixée sur la tubulure avant le retour au corps de chauffe. Lorsque la température de retour est trop faible, le circulateur de recyclage s'enclenche et réhausse la température de retour.

Si toutefois la température de retour était encore insuffisante (charge demandée > à la puissance produite), la vanne mélangeuse réduira automatiquement l'ouverture de la vanne mélangeuse jusqu'à ce que la température de retour corps de chauffe soit suffisante.

- Réguler la température de départ au circuit de chauffage radiateur.

Pour ce faire, la sonde de départ fixée sur la tubulure de départ au circuit chauffage après le circulateur de départ chauffage, influe sur l'ouverture de la vanne mélangeuse pour fournir la température nécessaire au circuit de chauffage en fonction de la température extérieure renseignée au régulateur chaudière par la sonde extérieure.

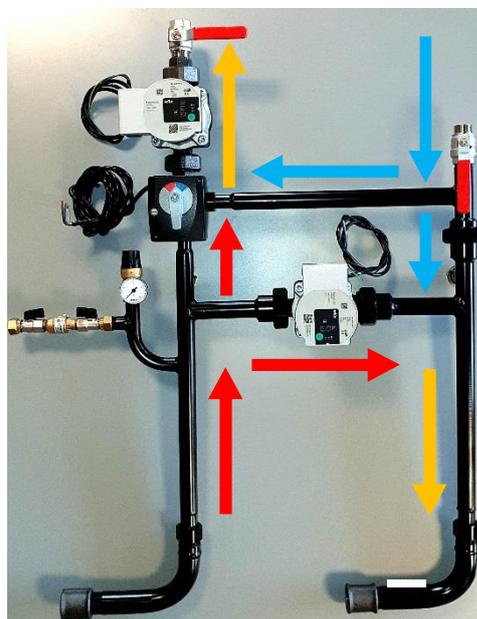
Départ chauffage régulé

Retour chauffage

Départ chaudière

Retour chaudière réhaussé

Sonde de retour isolée



1.1.3 Garantie et réclamation

La garantie accordée par le constructeur n'est recevable que si le kit hydraulique et ses composants, la chaudière et les autres composants hydrauliques associés sont installés conformément aux prescriptions de cette notice et des accessoires, conformément à toutes les réglementations en vigueur, et entretenu selon les prescriptions de cette notice, les réglementations en vigueur et les règles de l'art.

Dans le cas d'une installation à forte longueur de tuyauteries synthétiques (>150m), il est nécessaire de prévoir des tuyauteries étanches à l'oxygène dissout, selon la norme DIN 4726 t/m 4729 (porosité à l'oxygène < 0.1 g/m³ à 40°C). En cas de conduites synthétiques non conformes, l'ajout d'un échangeur de séparation entre le kit hydraulique et l'installation secondaire est indispensable.

D'une manière générale, toute réclamation devra être faite à l'installateur ou le cas échéant au vendeur du matériel, qui transmettra au plus vite au fabricant par l'intermédiaire du distributeur. Tout appel en garantie doit obligatoirement être accompagné de la facture d'achat, de photos nettes et précises de la pièce diagnostiquée par un professionnel comme défectueuse, de toutes les indications pouvant aider au fabricant à prendre les dispositions nécessaires dans les délais les plus brefs.

Les conditions de garanties sont détaillées dans les conditions générales de vente à la fin du catalogue général HS France en vigueur au moment de l'achat.

1.1.4 Colisage, état de livraison

Le kit hydraulique est livré en 1 seul carton. Il est principalement composé de :

- 5 tubulures en acier
- 1 vanne 3 voies
- 2 circulateurs avec leurs câbles d'alimentation
- 1 soupape de surpression avec manomètre
- 1 disconnecteur de remplissage
- 2 vannes d'isolement du kit et de la chaudière
- 1 vanne de vidange
- 1 vanne agréée d'isolement/entretien du vase d'expansion
- 1 moteur de vanne mélangeuse
- 2 clapets anti-retour
- 1 notice de montage complète
- Des joints d'étanchéité, avec des joints supplémentaires

1.2 **Responsabilité, sécurité et devoirs de l'utilisateur**

1.2.1 Responsabilités

L'utilisateur est responsable de l'utilisation de la chaudière et du kit hydraulique, et du respect des prescriptions prévues par le constructeur. Le non-respect de ces prescriptions nuit au fonctionnement de la chaudière/kit hydraulique, à la durée de vie des composants, à son rendement, à sa durée de vie, et entraîne la nullité de la garantie du constructeur.

Il est entendu que l'utilisateur démontre une réelle volonté et capacité à utiliser la chaudière et ses accessoires tels que le kit hydraulique LOSKA.

1.2.2 Consignes de sécurité

Si des défauts ou des mauvais fonctionnements sont constatés, il est nécessaire de prévenir votre installateur chauffagiste. Ne pas laisser des enfants à proximité ou des personnes non capables utiliser la chaudière et le kit hydraulique. Ne pas intervenir sur des composants électriques sans habilitation officielle.

Les tuyauteries et composants peuvent être potentiellement chauds, attention aux risques de brûlures. D'une manière générale, et ce aussi pour des raisons d'économie d'énergie, nous conseillons d'isoler les tubulures.

1.2.3 Devoirs de l'utilisateur

L'utilisateur se doit d'entretenir et nettoyer très régulièrement la chaudière et ses accessoires, tels que le kit hydraulique LOSKA, l'installation, et de s'acquitter en particulier :

- des règles générales de sécurité
- du respect de cette notice
- du respect des instructions relatives à des accessoires
- de la réglementation en vigueur
- d'une surveillance régulière du kit hydraulique et des tuyauteries en général afin de détecter au plus vite une éventuelle fuite et de la signaler immédiatement à l'installateur/société de maintenance.
- D'un à plusieurs entretiens annuels par un professionnel qualifié, obligatoires selon la réglementation en vigueur.

1.3 **Instructions générales d'utilisation**

1.3.1 Surveillance de la pression en eau, conseils sur la pression idéale

La pression doit être surveillée régulièrement par l'utilisateur. Une baisse régulière de pression peut signifier la présence d'une fuite. Une fuite non résorbée peut avoir de graves conséquences (corrosion externe) sur les composants de l'installation, voire le corps de chauffe.

Il est donc essentiel de signaler immédiatement toute fuite à l'installateur et de tout mettre en œuvre pour la résorber au plus vite.

Dans les installations de chauffage domestique conventionnelles, le choix de la pression dans la chaudière et le circuit dépend de la hauteur en mètre entre la soupape de surpression et le point le plus haut de l'installation. La pression équivaut à une hauteur de colonne d'eau.

Exemples de hauteurs en mètre	Pression correspondante	Pression d'eau minimum dans l'installation purgée.
2.5m (plein pied)	0.25 bar	0.7 bar
6m (1 étage au-dessus)	0.6 bar	1.0 bar
9m (2 étages au-dessus)	0.9 bar	1.3 bar
12m (3 étages au-dessus)	1.2 bar	1.5 bar

Un excès de pression ne fournit pas un meilleur rendement, mais augmente le risque de fuite. Demandez également conseil à votre installateur, lui seul connaît les spécificités de votre installation et est en mesure de déterminer la pression idéale.

1.3.2 Remplissage en eau de l'installation et appoint d'eau

Le remplissage en eau de la chaudière/installation se fait par l'intermédiaire du disconnecteur de remplissage. Cet appareil est conforme au DTU et agréé selon la norme NF en vigueur et ne peut être supprimé de l'installation.

Ouvrir les 2 petites vannes et surveiller le manomètre de pression. Lorsque la pression désirée est atteinte, refermer les 2 vannes. Le débit d'eau entrant est limité, et peut varier selon la pression en amont.



Vannettes de remplissage

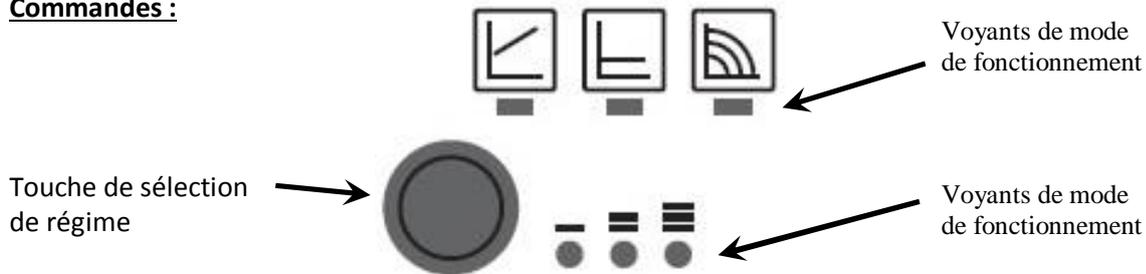
Le manomètre indique la pression dans l'installation. S'assurer du bon fonctionnement du manomètre et de la soupape par un test manuel à minima 1 fois l'an. Ce test est à faire par le professionnel.



1.3.3 Réglage des circulateurs à haute efficacité énergétique, caractéristiques des circulateurs

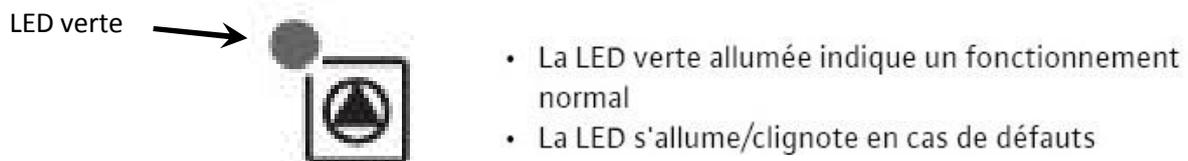
Les circulateurs fournis avec le kit Loska ont été dimensionnés spécifiquement pour le kit Loska et les chaudières LOKI MK2 et SKANI 22. Le modèle est : WILO Para Ku25-130/6-43/SC

Commandes :

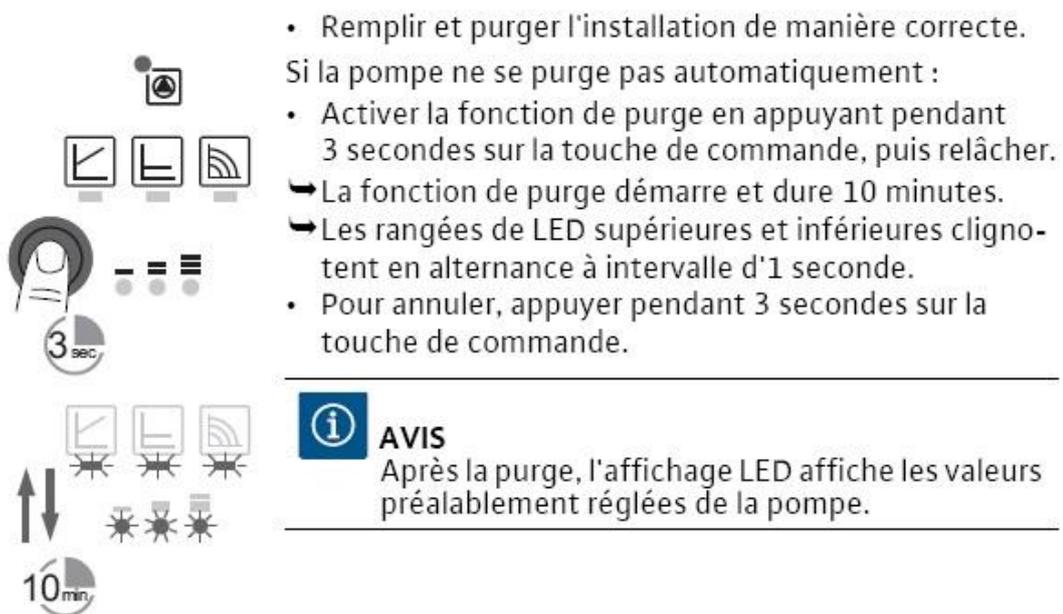


Pour changer de régime, appuyer plusieurs fois sur la touche de sélection jusqu'au régime souhaité

Témoin de marche/défaillance :



Fonction purge :



AVIS

Après la purge, l'affichage LED affiche les valeurs préalablement réglées de la pompe.

Autres fonctions :

Redémarrage manuel

Le **redémarrage manuel** s'active en appuyant longuement (5 secondes) sur la touche de commande. Ceci débloque la pompe en cas de besoin (p. ex. suite à un arrêt prolongé en été).

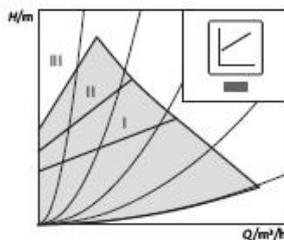
Verrouiller/déverrouiller les touches

Le **verrouillage des touches** s'active en appuyant longuement (8 secondes) sur la touche de commande. Ceci verrouille les réglages de la pompe. Cette fonction évite toute modification involontaire ou non autorisée des réglages de la pompe.

Mode de fonctionnement :

Pression différentielle variable $\Delta p-v$ (I, II, III)

Recommandation pour les systèmes de chauffage bitube à radiateurs afin de réduire le bruit d'écoulement sur les robinets thermostatiques.

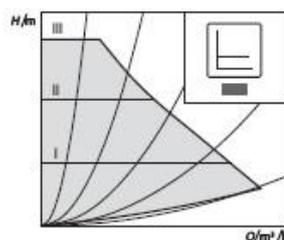


La pompe réduit la hauteur manométrique de moitié lorsque le débit dans la tuyauterie baisse. Économie d'énergie électrique en adaptant la hauteur manométrique au débit requis et des vitesses d'écoulement réduites.

Trois courbes caractéristiques prédéfinies (I, II, III) sélectionnables.

Pression différentielle constante $\Delta p-c$ (I, II, III)

Recommandation pour des planchers chauffants ou pour des tuyauteries de grandes dimensions ou toutes les applications sans courbe caractéristique du réseau variable (p. ex. pompes de charge de chauffe-eau) ainsi que des systèmes de chauffage monotube avec radiateurs.

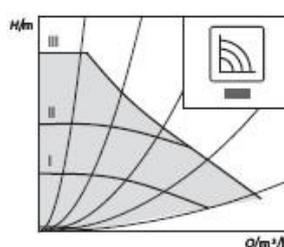


La régulation maintient la hauteur manométrique constante indépendamment du débit d'écoulement.

Trois courbes caractéristiques prédéfinies (I, II, III) sélectionnables.

Vitesse de rotation constante (I, II, III)

Recommandation pour des installations avec une résistance invariable qui requièrent un débit constant.



La pompe fonctionne dans trois vitesses fixes prescrites (I, II, III).



AVIS

Réglage d'usine :
Vitesse de rotation constante, courbe caractéristique III

Fluides autorisés dans le circuit :

Les circulateurs à haut rendement de la gamme Wilo-Para servent uniquement à faire circuler des fluides dans des installations de chauffage à eau chaude et des systèmes analogues présentant des débits toujours changeants.

Fluides autorisés :

- Eau de chauffage selon VDI 2035 (CH : SWKI BT 102-01).
- Mélanges eau-glycol* présentant une teneur en glycol de 50 % maximum.

* Le glycol possède une viscosité supérieure à celle de l'eau. Dans le cas de mélanges de glycol, les données de débit de la pompe doivent être corrigées en fonction du rapport de mélange.

A) Réglage du circulateur de recyclage

Les pertes de charges de la boucle de recyclage étant assez faibles, il est suffisant de le régler sur le mode pression constante, à la vitesse minimum (1 sur 3) :



En cas d'utilisation de fluide antigel ajouté à l'eau du circuit, ou d'antigel prêt à l'emploi, il peut être nécessaire de régler le circulateur de recyclage sur la vitesse intermédiaire (2), dans le mode pression constante.

B) Réglage du circulateur du circuit de chauffage

Le circulateur convient à la très grande majorité des installations de chauffage domestique par radiateurs, convecteurs.

Le mode de fonctionnement pour ces types de circuit chauffage est le mode pression variable. La vitesse dépend des caractéristiques de l'installation secondaire raccordée sur le kit Loska. La vitesse 1 convient bien souvent à un grand nombre d'installations.

Dans le doute, régler la vitesse minimale (1), et l'augmenter si besoin par grand froid.



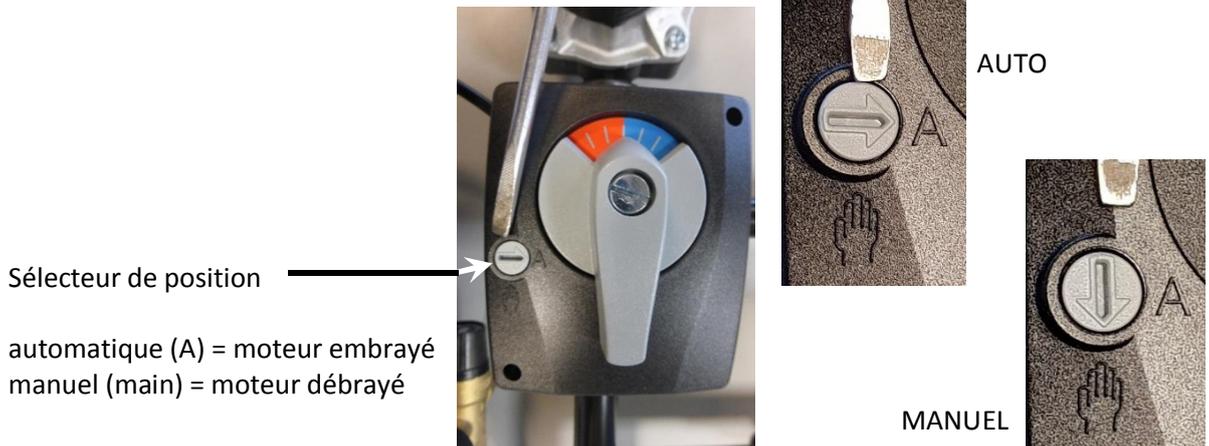
Il appartient à l'installateur, qui a préalablement au choix du kit hydraulique pris connaissance des caractéristiques de l'installation secondaire, de déterminer le bon réglage du circulateur.

En cas d'installation particulière nécessitant un circulateur avec d'autres caractéristiques, il appartient à l'installateur de remplacer le circulateur chauffage par le type adéquat.

1.3.4 Fonctionnement manuel : débrayage du moteur de vanne mélangeuse

Dans le cas d'un éventuel problème de régulation, il est possible de débrayer le moteur de vanne et de régler manuellement la température de départ. Cette opération est réservée aux professionnels ou aux personnes averties et sachant.

A l'aide d'un tournevis plat, débrayer de la position automatique (A) sur la position manuelle (main).



1.4 Entretien/maintenance

1.4.1 Entretien et contrôles à la charge de l'utilisateur

L'utilisateur se doit de surveiller/contrôler régulièrement son installation. En particulier, l'utilisateur doit s'assurer de l'étanchéité des organes, joints et raccords vissés du kit Loska et de l'installation. La pression doit être surveillée régulièrement par l'utilisateur. Une baisse régulière de pression peut signifier la présence d'une fuite. Une fuite non résorbée peut avoir de graves conséquences (corrosion externe) sur les composants de l'installation, voire le corps de chauffe.

Il est donc essentiel de signaler immédiatement toute fuite à l'installateur et de tout mettre en œuvre pour la résorber au plus vite.

1.4.2 Entretien/maintenance à la charge de l'installateur

L'installateur/société de maintenance veillera lors de l'entretien (annuel ou pluri-annuel) à la bonne étanchéité des organes du kit Loska.

L'installateur/société de maintenance veillera lors de l'entretien (annuel ou pluri-annuel) à tester le bon fonctionnement des organes du kit hydraulique :

- Test des circulateurs (utiliser le menu "tests manuel" depuis l'écran de contrôle de la chaudière, voir la notice chaudière).
- Test du moteur de vanne en ouverture et fermeture (utiliser le menu "tests manuel" depuis l'écran de contrôle de la chaudière, voir la notice chaudière).
- Test de la sonde de température de retour (vérification de la bonne fixation de la sonde, de sa bonne isolation, de la justesse de la température mesurée).
- Test de la sonde de température de départ chauffage (vérification de la bonne fixation de la sonde, de sa bonne isolation, de la justesse de la température mesurée).

En cas de défaillance d'un circulateur, il convient de le remplacer par le modèle identique et d'effectuer le bon réglage. Il en va de même pour le moteur de vanne ou une sonde.

2 Assemblage du kit, montage

2.1 Chaudières avec départ à gauche (rosace rouge à gauche) : Montage vanne à gauche obligatoire

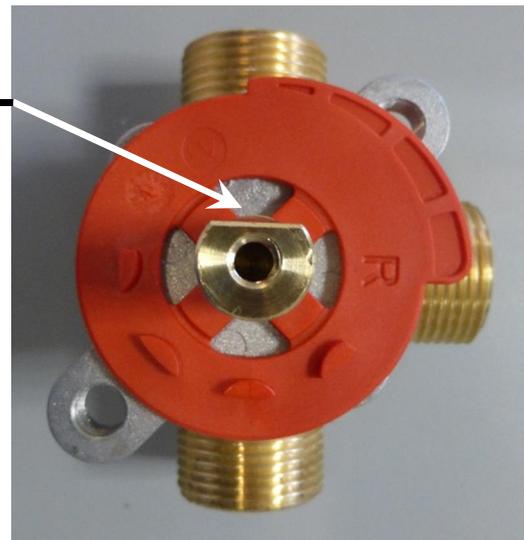
Préparation de la vanne 3 voie : orientation du secteur pour montage vanne côté gauche

- 1) Poser la vanne sur la table d'atelier, devant soi, en positionnant le bouton noir tel que la vue à droite

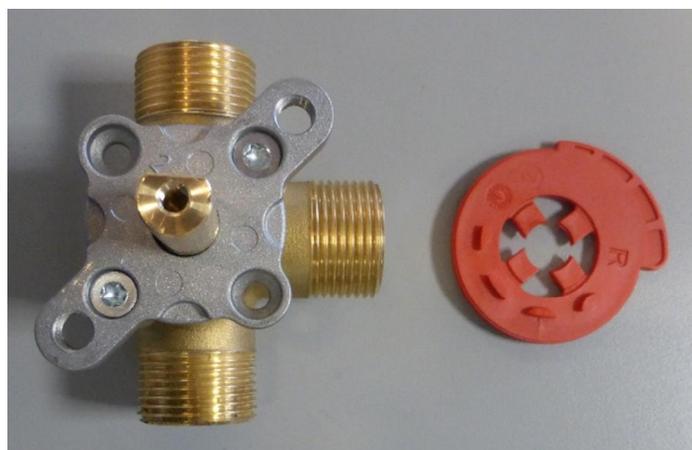


- 2) Déposer le bouton noir.
Repérer le méplat sur l'axe
Le méplat indique la voie fermée

Méplat

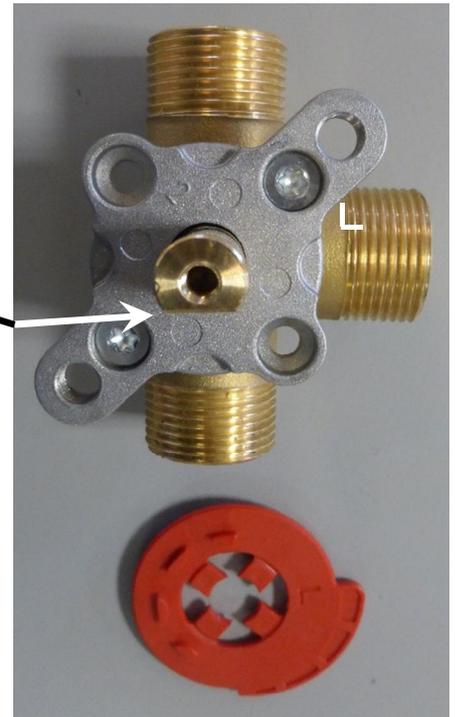


- 3) Déposer la rosace (tirer vers le haut).



- 4) Tourner l'axe d'un demi tour (180°) afin de positionner le Méplat comme sur la vue

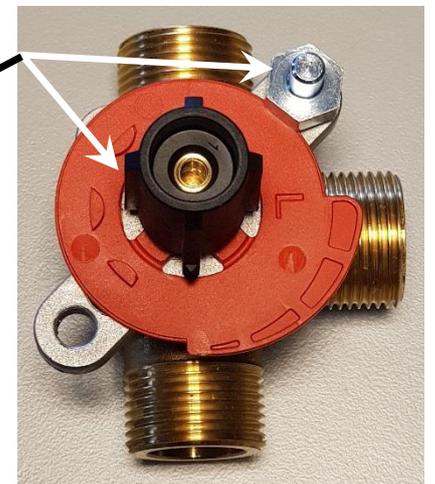
- 5) Retourner et positionner la rosace Comme sur la vue (ouverture vanne vers la gauche)



- 6) Replacer la rosace sur l'axe. Veiller à la presser à fond



- 7) Monter l'accouplement et la butée de moteur de vanne

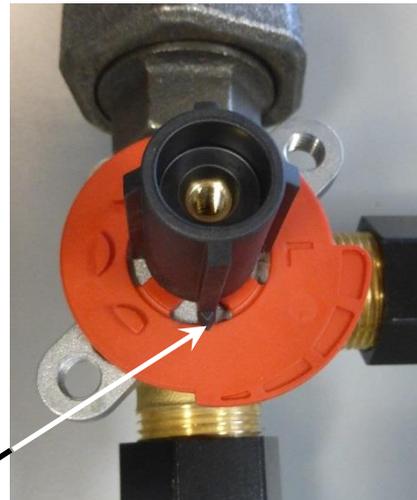


La vanne est ici fermée. L'ouverture sera donc "à gauche"

La connexion électrique du moteur de vanne sera réalisée pour une ouverture de vanne à gauche (sens anti-horaire)

Montage du moteur de vanne mélangeuse

Vérifier la position de l'accouplement du moteur. Attention à ne pas abîmer l'accouplement plastique : en cas de difficultés ne pas forcer et utiliser une cale en bois et un maillet pour monter l'accouplement si celui-ci ne se monte pas librement. Frapper avec modération.



L'ergot sur l'accouplement indique la voie fermée

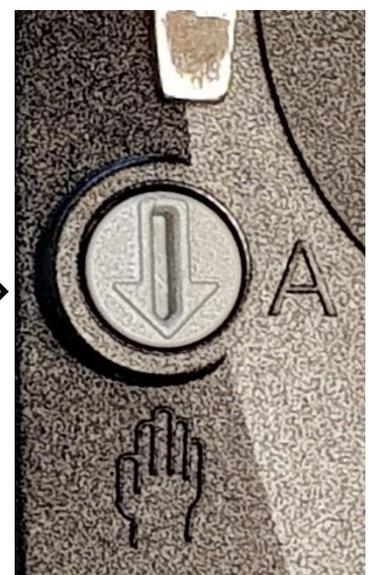
Présenter le moteur et placer l'étiquette de couleur avec le côté bleu à droite comme sur la vue ci-contre



Débrayer le moteur de vanne en position manuelle à l'aide d'un tournevis plat (appuyer et tourner sans forcer)

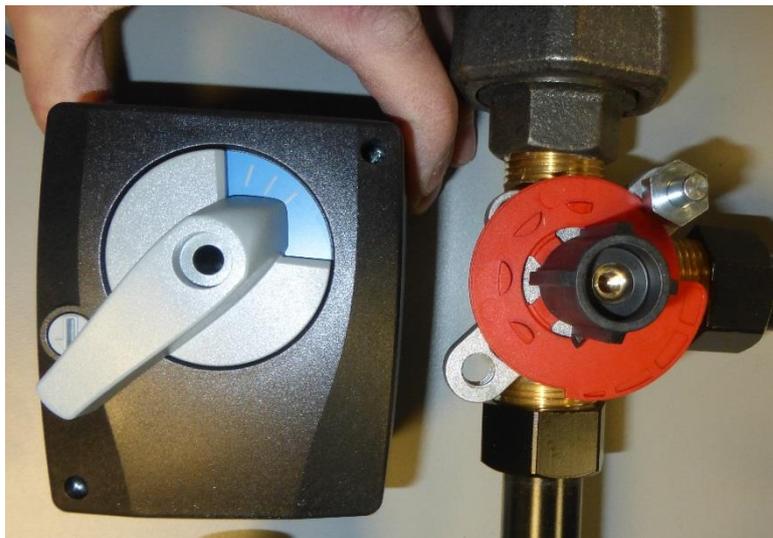


Automatique (embrayé)



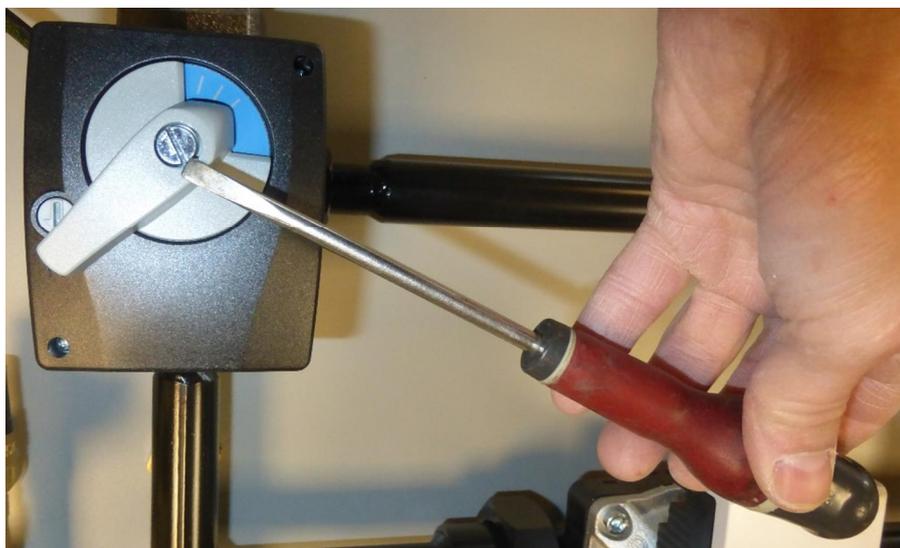
Manuel (débrayé)

Monter la poignée de manœuvre (elle se monte librement, ne pas forcer) puis manœuvrer la poignée pour la positionner comme ci-contre (Moteur position vanne fermée).



Monter le moteur sur la vanne (il se monte librement sans forcer)

Visser la poignée en maintenant celle-ci à la main à l'aide de la vis et la rondelle.



Embrayer à nouveau le moteur sur position "A"

2.2 Chaudières avec départ à gauche ou à droite (rosaces noires à gauche et à droite et étiquette de réversibilité) : Montage vanne à gauche ou à droite possible

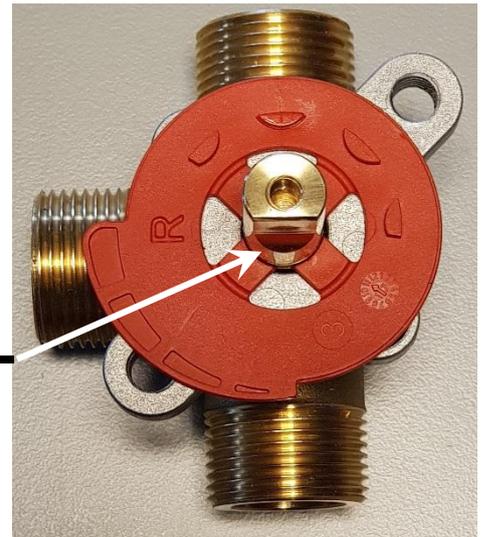
Préparation de la vanne 3 voie : orientation du secteur pour montage vanne côté droit

- 1) Poser la vanne sur la table d'atelier, devant soi, en positionnant le bouton noir tel que la vue à droite



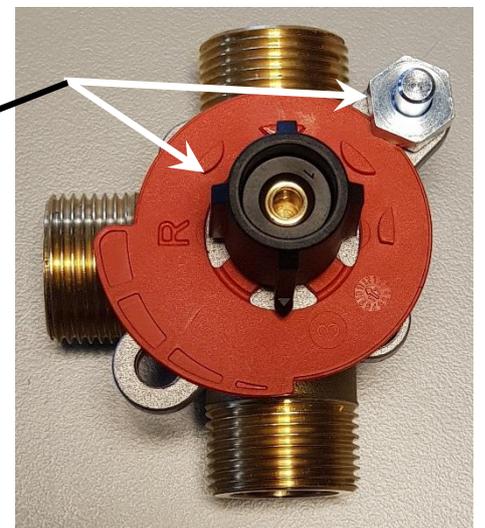
- 2) Déposer le bouton noir.
Repérer le méplat sur l'axe.
Le méplat indique la voie fermée.

Méplat



- 3) Monter l'accouplement et la butée de moteur de vanne

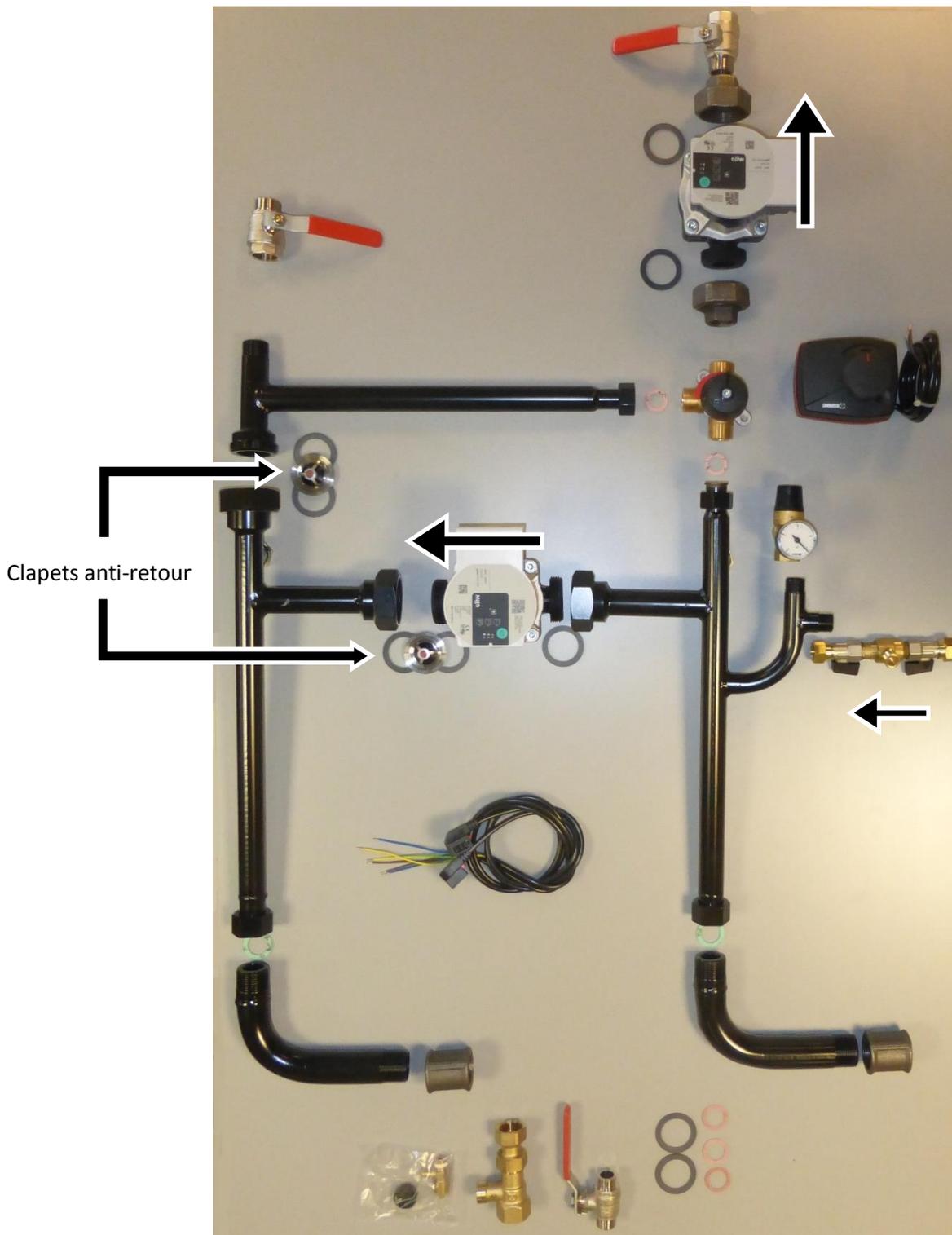
La vanne est ici fermée. L'ouverture sera donc "à droite"



La connexion électrique du moteur de vanne sera réalisée pour une ouverture de vanne à droite (sens horaire)

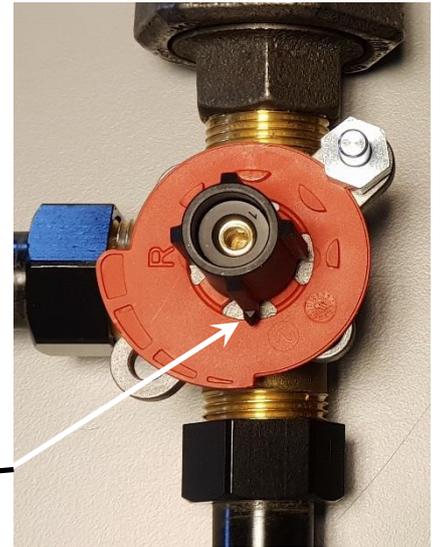
Assemblage des tuyauteries et de la vanne mélangeuse

- Positionner les tubulures et les composants comme sur la vue ci-dessous.
Attention au sens des circulateurs ! voir la flèche gravée sur le corps.
- Assembler les composants sans oublier les joints.
Attention au sens des clapets anti-retour ! (voir détails plus loin).
Attention au sens du disconnecteur de remplissage ! voir la flèche gravée sur le corps.



Montage du moteur de vanne mélangeuse

Vérifier la position de l'accouplement du moteur. Attention à ne pas abîmer l'accouplement plastique : en cas de difficultés ne pas forcer et utiliser une cale en bois et un maillet pour monter l'accouplement si celui-ci ne se monte pas librement. Frapper avec modération.



L'ergot sur l'accouplement indique la voie fermée

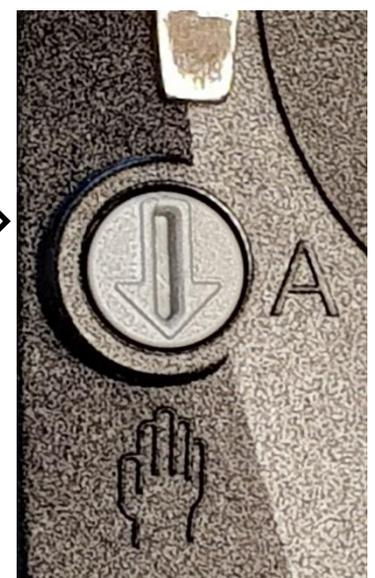
Présenter le moteur
Placer l'étiquette de couleur avec le côté bleu à droite comme sur la vue ci-contre



Débrayer le moteur de vanne en position manuelle à l'aide d'un tournevis plat (appuyer et tourner sans forcer)

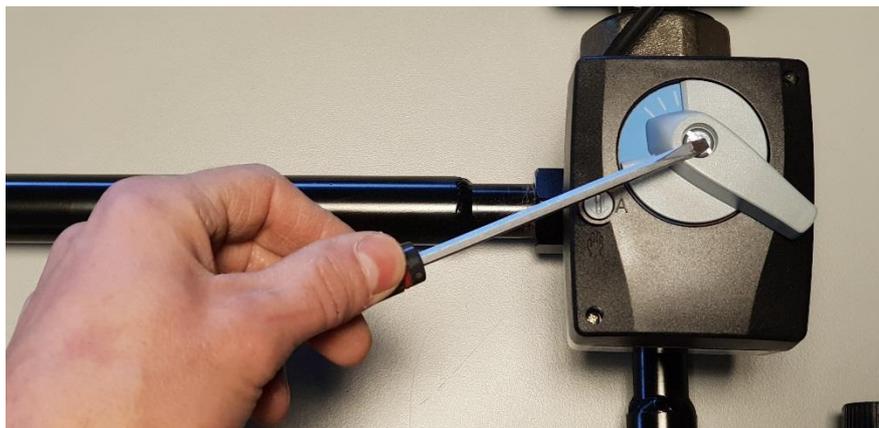


Automatique (embrayé)



Manuel (débrayé)

Monter la poignée de Manœuvre.
elle se monte librement,
ne pas forcer). Puis manœuvrer la poignée
pour la positionner
comme ci-contre
(Moteur position
vanne fermée).



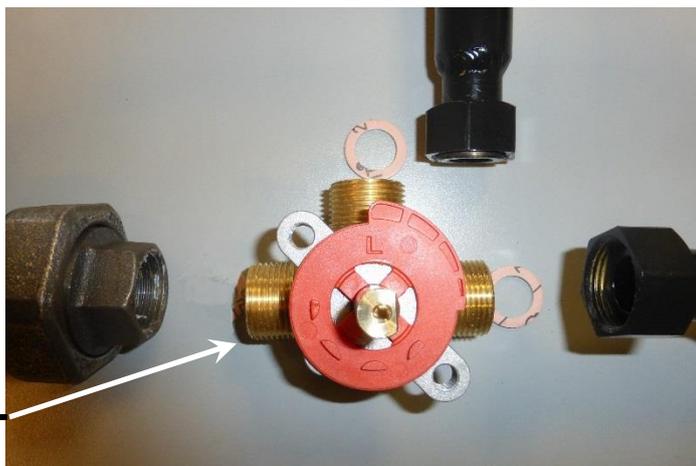
Visser la poignée en maintenant celle-ci à la main à l'aide de la vis et la rondelle.

Embrayer à nouveau le moteur sur position "A"

2.3 Détails d'assemblage des composants

Détails d'assemblage de la vanne

Ne pas oublier l'étanchéité
Sur le raccord en fonte grise!



Montage des clapets anti-retour

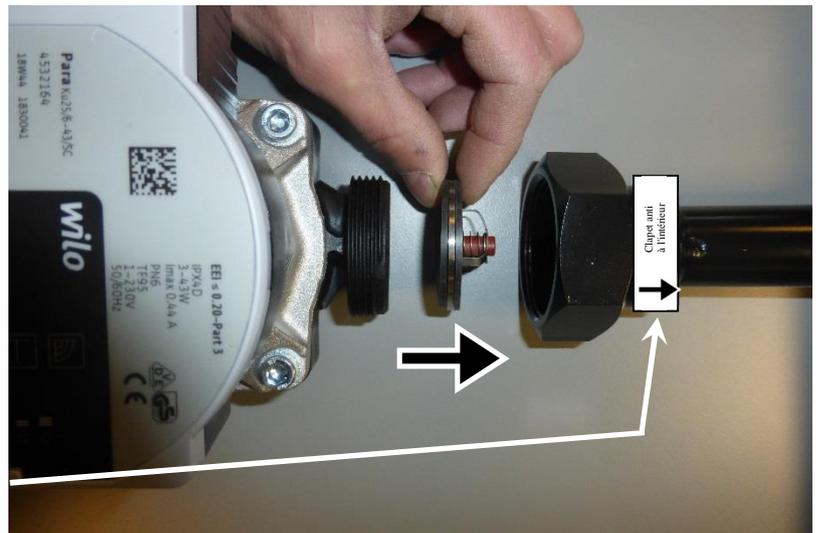
Détails d'assemblage
des clapets anti-retour



Placer un joint de chaque côté des clapets anti-retour

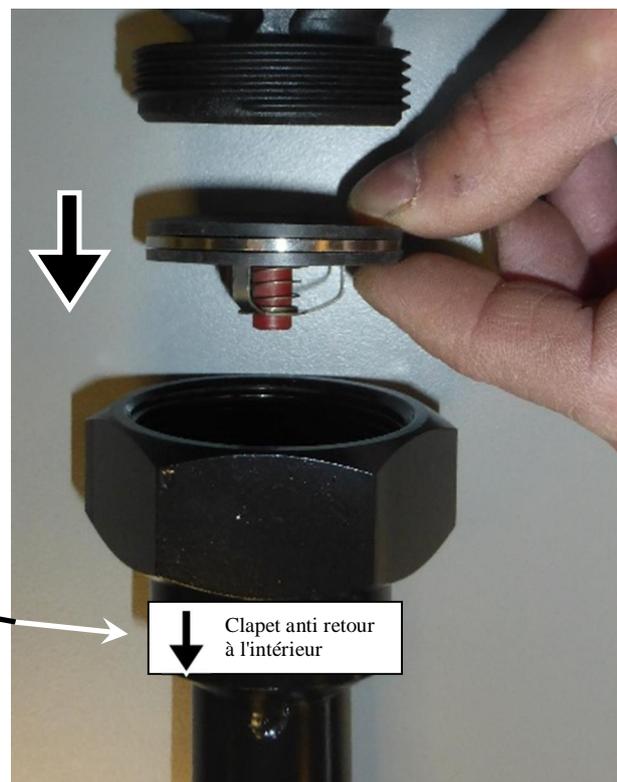
Sens de placement du clapet
au circulateur de recyclage

Coller ici l'étiquette indiquant
la présence du clapet et son
sens (si présente dans le colis)



Sens de placement du clapet
au retour installation

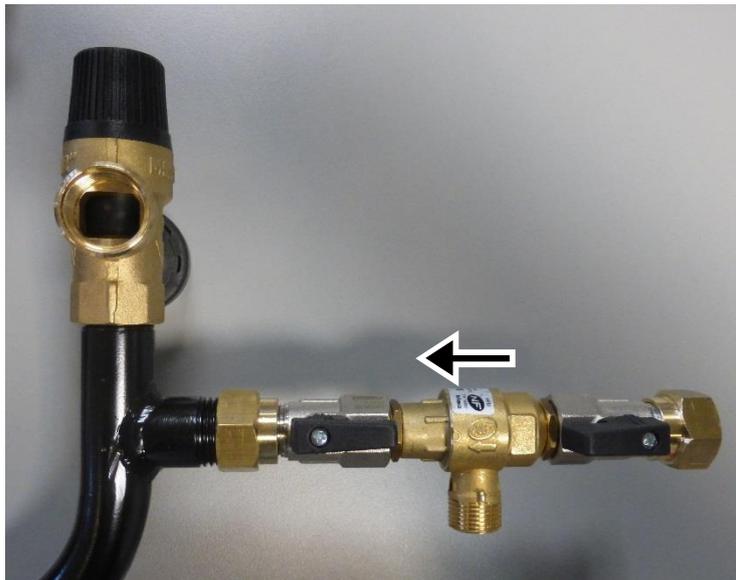
Coller ici l'étiquette indiquant la
présence du clapet et son sens
(si présente dans le colis)



Montage du disconnecteur de remplissage

Détail d'assemblage
Du disconnecteur

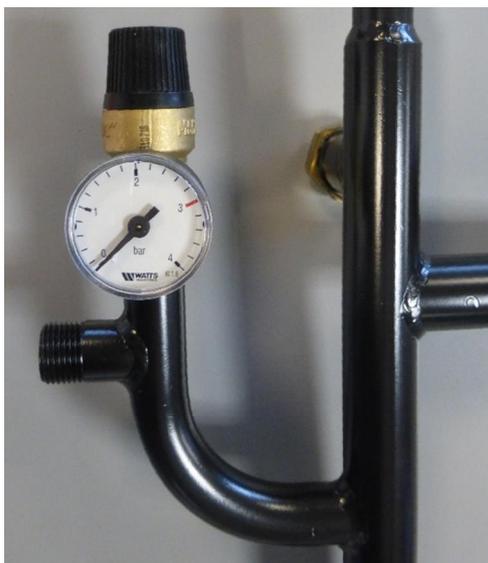
Attention au sens !
Attention à l'accès aux vannettes !



Montage de la soupape de surpression

Détails d'assemblage
Positionner obligatoirement
l'évacuation de la soupape vers
l'arrière et le cadran vers l'avant

L'évacuation doit être raccordé à
l'égout selon la réglementation
en vigueur.



Montage du kit sur la chaudière LOKI MK2 / SKANI 22

SKANI 22 est livrée avec des orifices départ et retour en 1" femelle, le kit loska se monte directement au corps de chauffe.

LOKI MK2 est livrée, selon versions, en 1" mâle ou 1" femelle. Utiliser en cas de besoin les mamelons 1" femelle/femelle livrés soit avec la chaudière soit avec le kit loska. Ne pas oublier d'étanchéifier.

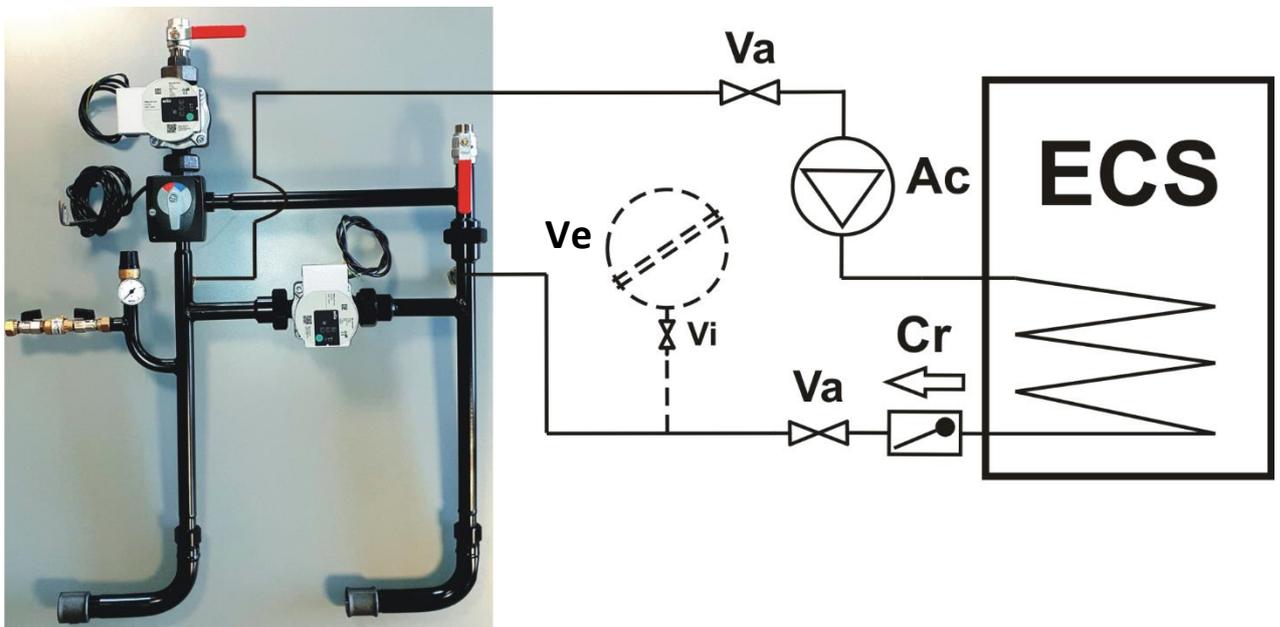
2.4 Fixation de la sonde de température de retour chaudière

La sonde de retour de température à la chaudière doit être fixée à l'aide du collier fournit sur la tubulure de retour, au plus près du corps de chauffe. **La sonde doit obligatoirement être calorifugée.** Connexion électrique de la sonde : voir la notice chaudière.



2.5 Connexion d'un ballon préparateur ECS (option)

Un préparateur sanitaire peut être connecté au kit Loska. Des orifices 3/4" sont prévus à cet effet. Le départ vers le ballon ECS est situé en-dessous de la vanne 3 voies, le retour sur la tuyauterie opposée. Un clapet anti-retour (Cr) sera obligatoirement installé. Le vase d'expansion chauffage peut aussi être connecté ici (représenté en pointillé).



ECS	Ballon préparateur ECS
Cr	Clapet anti-retour
Va	Vanne d'arrêt
Vi	Vanne d'isolement de vase d'expansion (agrément spécifique)
Ac	Circulateur de charge
Ve	Vase d'expansion (peut aussi être connecté à l'orifice vidange chaudière)

2.6 Montage et connexion du vase d'expansion chauffage

Le Vase d'expansion chauffage à une capacité de 18L et est préchargé à 1.5 bar. Il convient pour bon nombre d'installations domestique. Il appartient cependant à l'installateur ou/et au vendeur de dimensionner la capacité d'expansion à installer, selon le DTU en vigueur, et de s'assurer de la pression initiale (précharge) à régler. Le cas échéant, l'installateur remplacera le vase original ou complétera avec un vase adapté et une pression initiale adaptée à l'installation secondaire.

Le raccordement du vase d'expansion se fera prioritairement à l'orifice ½" de vidange chaudière (avant la vanne de vidange), ou sur l'un des 2 orifices ¾" prévus initialement à la connexion d'un ballon préparateur sanitaire.

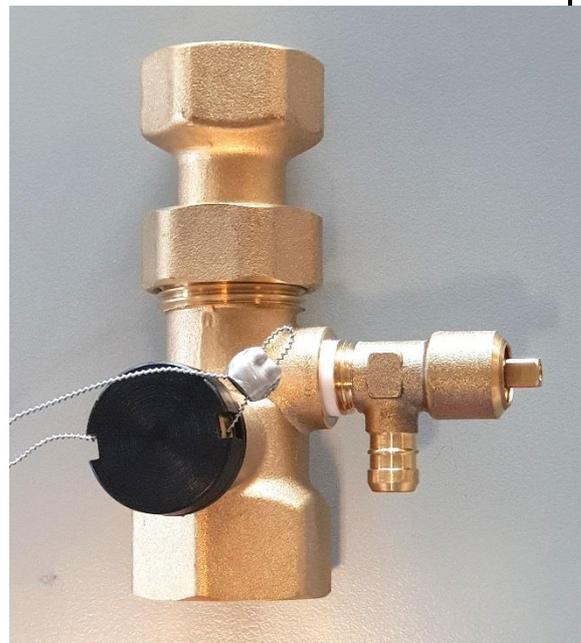
Assemblage de la vanne d'isolement du vase d'expansion chauffage :

préparer les différentes pièces:



Assembler la vanette de purge

Monter ensuite le capuchon d'accès
A la vanne d'isolement puis insérer le plombage



Le vase d'expansion doit être monté en position verticale pour permettre sa vidange lors d'un remplacement.

Vase d'expansion en position verticale,
orifice vers le bas



Vanne d'isolement du vase d'expansion

Il est possible de raccorder le vase d'expansion sur l'orifice de retour de ballon sanitaire (voir le schéma hydraulique de raccordement d'un ballon sanitaire).

Exemples de réglages de précharge de vase d'expansion et de pression d'installation :

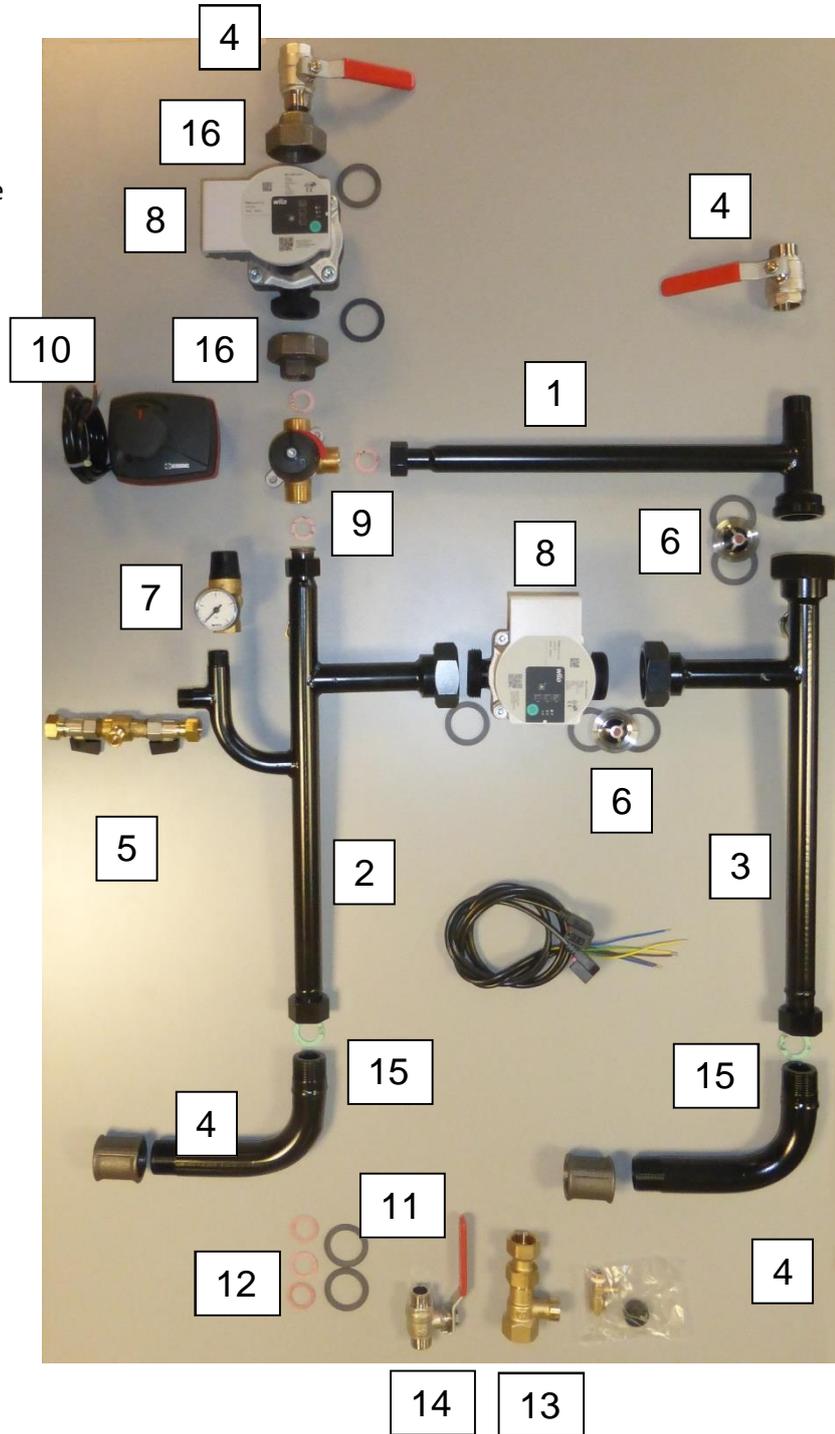
Exemples de hauteurs d'installation en mètre	Pression correspondante	Pression de précharge du/des vases d'expansion	Pression d'eau minimum dans l'installation froide (environ 20 à 40°C) et purgée.
2.5m (plein pied)	0.25 bar	0.7 bar	0.7 bar
6m (1 étage au-dessus)	0.6 bar	1.0 bar	1.0 bar
9m (2 étages au-dessus)	0.9 bar	1.3 bar	1.3 bar
12m (3 étages au-dessus)	1.2 bar	1.5 bar	1.5 bar

La pression de précharge se mesure avec 0 bar de pression côté hydraulique

3 Pièces détachées

Pièces détachées : www.shop.hsfrance.com ou par votre installateur/société de maintenance

- 4 Vanne d'arrêt ¾"M/¾"F (2x)
réf : 03560
- 8 Circulateur chauffage et recyclage
Réf : 4532164
- 10 Moteur de vanne mélangeuse
réf : 181345
- 6 Clapet anti-retour (2x)
réf : TS73S25
- 11 Joint de circulateur et
clapet anti-retour (7x)
réf : 71408198008
- 9 Vanne 3 voies ¾" mâle
réf : 181919
- 12 Joint de vanne mélangeuse (2x)
16x24
réf : 23010514
- 7 Soupape chauffage
réf : 22L0810134
- 5 Disconnecteur de remplissage
réf : 2230869
- 13 Vanne d'isolement pour vase
expansion
réf : 4000046
- 14 Vanne de vidange
réf : 02566
- 15 Joint sur coude corps
de chauffe 20x27
réf : 23010515
- 16 Raccord union plat F1"1/2 / F3/4"
réf : ZRU20
- 1,2,3 Tubulure retour chauffage, tubulure verticale départ chaudière, tubulure verticale retour chaudière
réf : HSF00005-02
- 4 Coude de liaison chaudière
réf : HSF00006-01



4.0 Conditions générales de vente et de garantie

I. Généralités

1.1. Toute commande passée auprès du Vendeur (HS FRANCE) implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et de garantie et, le cas échéant, des Conditions particulières de vente et de garantie applicables aux produits objets de la commande, ainsi que les conditions générales d'utilisation de notre site internet pour les commandes électroniques.

Toutes les offres, devis, conventions, livraisons de fournitures que nous effectuons sont exclusivement soumises aux présentes conditions.

1.2. Il est expressément stipulé que les clauses figurant dans la commande et dans les Conditions Générales d'Achat de l'acheteur qui seraient contraires aux présentes conditions générales de vente ne nous sont pas opposables, cela que l'acheteur nous les communique avant la conclusion d'une commande, lors de la conclusion de cette commande ou après la conclusion de cette commande.

Nos barèmes en vigueur, complétés par les présentes conditions générales de vente, reflètent la réalité des prix que nous pratiquons. En conséquence, et sauf accord préalable écrit de notre part donnant suite à une demande licite, toute commande assortie de réserves ou conditions particulières d'achat sera considérée comme la recherche d'un avantage discriminatoire qu'interdit l'article L 442-6 du Code de commerce.

1.3. Notre mode de vente général sur le territoire national est majoritairement la vente en gros. Un barème est établi pour chaque catégorie de produits.

1.4. Les poids, spécifications et autres renseignements indiqués sur les tarifs, catalogues ou notices sont donnés à titre indicatif et n'ont pas de caractère contractuel. Les renseignements fournis sont révisables à tout moment. Pour des raisons liées à l'évolution des techniques, nous pouvons en effet être amenés à modifier certains de nos modèles, ou leurs caractéristiques. En cas de cessation de fabrication d'un produit, les commandes déjà enregistrées seront honorées par un produit comparable en qualité et/ou en utilité.

1.5. Une confirmation de commande n'est adressée que dans des cas particuliers, notamment pour des produits sortant de l'ordinaire ou fabriqués selon un cahier des charges indiqué par le client.

II. Prix

Toute livraison est facturée au prix en vigueur le jour de l'expédition.

III. Conditions de paiement

3.1 Le prix est payable comptant à réception de la facture. Il est précisé que pour toute commande spécifique sur mesure, des acomptes pourront être demandés à la commande et dans les 8 jours précédents la livraison. La livraison n'interviendra pas tant que les acomptes ainsi émis n'aient pas été acquittés.

3.2 Le client s'interdit d'invoquer une contestation quelconque pour différer, refuser ou reporter le paiement d'une facture non contestée ou le règlement de la partie non contestée d'une facture contestée pour le surplus. En particulier, aucune réclamation sur la qualité de tout ou partie des marchandises fournies n'est suspensive de paiement. Les pièces défectueuses seront éventuellement remplacées dans le cadre de la garantie.

3.3 Nous nous réservons le droit de faire accepter des traites avant ou après expédition.

3.4 S'il est consenti, par conditions particulières, des délais de paiement :

- nous nous réservons le droit de supprimer à tout moment tout délai de paiement exceptionnel accordé en cas de modification des références commerciales,

ou en cas de non-paiement d'une échéance quelconque, toutes les sommes restant dues à quelque titre que ce soit par l'acheteur deviennent immédiatement et de plein droit exigibles sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En outre, en cas de non-paiement d'une échéance quelconque, le Vendeur se réserve le droit d'annuler les commandes ou marchés en cours, d'exécuter le contrat en cours avec l'acheteur ou les commandes postérieures à celles litigieuses, le tout jusqu'à complet paiement des sommes dues.

3.5 En cas de non-paiement à l'échéance, la facture sera immédiatement remise au contentieux. Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'exigibilité figurant sur la facture sera de plein droit majoré d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € prévus aux articles L.441-6 aliéna 8 et D.441-5 du Code de Commerce, et ce nonobstant l'application d'une indemnité complémentaire le cas échéant à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance.

Le montant TTC de la facture impayée sera aussi, de plein droit, majoré des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture, calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage conformément à l'article L.446-1 précité.

3.6 En cas de cession totale ou partielle d'activité, de transmission à titre gratuit ou onéreux, ou de nantissement du fonds de commerce, ou d'un élément essentiel du fonds, toutes sommes dues par l'acheteur deviennent immédiatement exigibles.

3.7 Tous les avoirs sont, en principe, consignés sur le relevé du mois au cours duquel ils sont établis et viennent en déduction des factures portées sur ce relevé.

3.8 En cas de retour de marchandises détériorées en cours de transport, nos factures demeurent payables en entier sans aucune prorogation d'échéance conformément aux règles de transfert des risques ci-après exposées.

IV. Réserve de propriété

LE VENDEUR SE RESERVE L'ENTIERE PROPRIETE DES MARCHANDISES LIVREES JUSQU'À LEUR PAIEMENT TOTAL PAR L'ACHETEUR. LA REMISE DE TRAITES OU DE TOUT TITRE CREAT UNE OBLIGATION DE PAYER NE CONSTITUE PAS UN PAIEMENT AU SENS DES PRESENTES. L'ACHETEUR EST AUTORISE, DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION NORMALE DE SON COMMERCE, A REVENDRE LES MARCHANDISES LIVREES DANS LEUR ETAT INITIAL. MAIS, IL NE PEUT NI LES DONNER EN GAGE, NI EN TRANSFERER LA PROPRIETE A TITRE DE GARANTIE. L'AUTORISATION DE REVENTE EST RETIREE AUTOMATIQUEMENT EN CAS DE NON PAIEMENT D'UNE QUELCONQUE SOMME DUE PAR L'ACHETEUR. TOUT ACOMPTÉ VERSE PAR L'ACQUEREUR RESTERA ACQUIS AU FOURNISSEUR A TITRE D'INDEMNISATION FORFAITAIRE, SANS PREJUDICE DE TOUTES AUTRES ACTIONS QU'IL SERAIT EN DROIT D'INTENTER DE CE FAIT A L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR.

EN REVANCHE LE RISQUE DE DETERIORATION ET DE PERTE SERA TRANSFERE A L'ACHETEUR DES LA LIVRAISON DES PRODUITS COMMANDES. L'ACHETEUR S'OBLIGE EN CONSEQUENCE A FAIRE ASSURER, A SES FRAIS, LES PRODUITS COMMANDES, AU PROFIT DU FOURNISSEUR, PAR UNE ASSURANCE AD HOC, JUSQU'AU COMPLET TRANSFERT DE PROPRIETE ET A EN JUSTIFIER A CE DERNIER LORS DE LA LIVRAISON. A DEFAUT LE FOURNISSEUR SERA EN DROIT DE RETARDER LA LIVRAISON JUSQU'À PRESENTATION DE CE JUSTIFICATIF.

V. Délais

Les délais pouvant figurer dans les conditions particulières de la commande pour la livraison des matériels sont indicatifs quels que soient les termes utilisés dans la commande. Aucun retard de livraison ne pourra être invoqué et donner lieu à pénalités, sauf convention expresse préalable. Une commande ferme et définitive ne peut être annulée par l'acheteur. Toutefois en cas d'accord de HS FRANCE pour annuler une vente avant livraison du matériel commandé, une indemnité forfaitaire égale à 5 % du prix de vente TTC du matériel commandé sera due par l'acheteur et payable à réception de la facture. Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis au vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

VI. Transport et livraison

6.1. Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur a lieu après paiement complet du prix par ce dernier et ce quelle que soit la date de livraison ou d'enlèvement des marchandises. **Le transfert des risques** de perte et de détérioration des produits à l'acheteur sera réalisé dès l'expédition ou l'enlèvement des produits.

6.2. Le destinataire doit, à réception et en présence du représentant du transporteur, **vérifier l'état du matériel**, même si les emballages paraissent intacts. En cas de dégâts apparents, il doit préciser sur les documents de transport qui lui sont présentés, le détail des avaries subies par le matériel, faire toutes réserves utiles et confirmer ces réserves au transporteur, conformément aux dispositions légales et conventionnelles. Il doit informer immédiatement par téléphone ou fax le Vendeur, et lui adresser aussitôt copie des documents comportant les observations ayant reçu le visa du transporteur.

6.3. L'acheteur doit vérifier, lors du déchargement, si le matériel livré est conforme en nature et en qualité à celui indiqué par les documents de livraison. En cas de non-conformité, mention doit être faite sur les documents d'expédition et de transport et le Vendeur devra en être averti dans les 24 heures par télécopie et LRAR.

6.4. Sauf constat et réserves effectués comme ci-dessus, le matériel est réputé livré complet et conforme.

6.5. Les livraisons sont effectuées les jours ouvrables selon les disponibilités des transporteurs et les possibilités d'organisation des tournées dans la période indiquée dans l'accusé de réception de commande, sans qu'un jour précis ou une heure déterminée ne puissent être garantis.

6.6. Le déchargement est à la charge de l'acheteur qui doit respecter les délais de déchargement réglementaires et en usage.

VII. Responsabilité

Nos produits doivent être mis en œuvre conformément aux règles de l'art par un installateur professionnel qualifié (facture d'installation à l'appui) et dans la stricte observance des prescriptions figurant dans nos notices, catalogues et autres documents technico-commerciaux fournis par nous.

Le Vendeur ne pourra voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit par l'acheteur en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté, même non assimilables à un cas de force majeure, tels qu'un particulier, grève, lock-out survenant dans notre société, chez nos fournisseurs, en cas d'incendie, d'inondation, accident d'exploitation ou de fabrication au sein de notre société ou de fabrication chez nos fournisseurs, en cas de mobilisation, guerre ou perturbations dans les transports.

En cas de survenance d'un tel événement la date d'exécution des engagements du Vendeur sera reportée de plein droit pour la durée de cet événement.

VIII. Garantie contractuelle par produit

Les produits doivent être vérifiés par l'acheteur à leur livraison, et toutes réclamations, réserves ou contestations relatives aux manquants et vices apparents, doivent être effectuées dans les conditions prévues au paragraphe VI.

La durée légale de garantie de nos matériels contre les défauts de conformité et vices cachés existants au moment de la livraison est de 2 (deux) ans, sauf cas de garantie spécifique limitée aux défauts de fabrication ou vices cachés et dont la durée est fixée individuellement dans la notice de chaque produit (disponibles avant vente sur notre site internet).

Les principales garanties spécifiques (sans exhaustivité) sont rappelées ci-dessous :

8.1. Les matériels électriques (moteurs, ventilateurs, capteurs, sondes, etc.), **les matériels électromécaniques** (systèmes d'entraînement, d'acheminement ou de dessilage de combustibles solides, etc.), **les matériels électroniques** (circuits imprimés, tableaux de commande, régulations, etc.), **les brûleurs** (sauf conditions spéciales se rapportant à chacune de ces pièces ou conditions spéciales mentionnées dans les présentes conditions générales de vente et de garantie), les accessoires de notre tarif général (sauf pièces sujettes à usure normale mentionnées au § 10.10), sont garantis 1 (un) an.

8.2. Les chaudières équipées de ballon d'eau chaude sanitaire soudé non démontable (à anode) sont garanties 3 (trois) ans (corps de chauffe + ballon) sous réserve pour les ballons de la vérification annuelle ou du remplacement, si nécessaire, de l'anode de protection et de factures justificatives.

8.3. Les préparateurs d'eau chaude sanitaire séparés, ou immergés et démontables, sont garantis 5 (cinq) ans sous réserve pour les ballons de la vérification annuelle ou du remplacement, si nécessaire, de l'anode de protection et de factures justificatives.

8.4. Les échangeurs à plaques produisant de l'eau chaude sanitaire sont garantis 5 (cinq) ans, sous réserve du respect intégral de nos conseils techniques.

8.5. Les chaudières bois, biomasse, double-foyer, fioul et gaz au sol sont garanties 3 (trois) ans pour leur corps de chauffe. Ces chaudières peuvent, dans les conditions particulières d'installation, d'entretien et d'exploitation, bénéficier d'une garantie supérieure (voir les conditions spéciales se rapportant à ces types de chaudières) sur présentation de la facture d'installation, du rapport de mise en service effectuée par un professionnel agréé HS FRANCE, ainsi que toutes les factures d'entretien annuelles par un professionnel installateur ou une société SAV. Si ces dites chaudières sont équipées de ballon immergé démontable, les ballons sont garantis 5 (cinq) ans sous réserve de la vérification annuelle ou du remplacement, si nécessaire, de l'anode de protection et de factures justificatives.

Pour la garantie des chaudières bois, biomasse et double-foyer, la chaudière devra être raccordée à un stockage d'énergie par l'intermédiaire d'un système de recyclage ayant le fonctionnement suivant :

- la circulation entre la chaudière et les consommateurs (le stockage d'énergie, le ballon E.C.S., l'installation de chauffage,...) doit être inexistante aussi longtemps que la chaudière n'a pas atteint la température de 60°C ;

- lorsque la circulation entre la chaudière et les consommateurs se fait, un réchauffage permanent et contrôle du retour chaudière à 60°C minimum est obligatoire par un by-pass entre le départ chaudière et le retour chaudière (recyclage).

8.6. Les chaudières fioul et gaz au sol sont couvertes par une garantie de 3 ans (trois ans) pour leur corps de chauffe. Si ces dites chaudières sont équipées de ballon immergé démontable, les ballons sont couverts par une garantie de 5 ans (cinq ans). Nous imposons, pour les ballons, la vérification annuelle ou le remplacement (si besoin est) de l'anode de protection, factures annuelles de l'entretien ou du remplacement à l'appui. Ces chaudières peuvent, dans les conditions particulières d'installation, d'entretien et d'exploitation, bénéficier d'une garantie supérieure (voir les conditions spéciales se rapportant à ces types de chaudières) sur présentation de la facture d'installation & de sa mise en route par un professionnel installateur, ainsi que toutes les factures d'entretien annuelles par un professionnel installateur ou SAV depuis l'installation.

8.7. Les silos de stockage de granulés nus de la marque HS FRANCE (à l'exclusion des moteurs, vis accessoires de silo et autres appareils électriques), les capteurs solaires, les vases d'expansion solaires et vase d'expansion chauffage à vessie en caoutchouc butyle (sous réserve du bon dimensionnement par rapport à l'installation et du respect des préconisations d'installation de HS FRANCE) sont garantis 5 (cinq) ans.

8.8. Les pompes à chaleur, les poêles pour leur corps de chauffe, et les modules hydrauliques solaires sont garantis 2 (deux) ans.

8.9. Les matériels de fabrication de la marque GILLES sont garantis 3 (trois) ans pour les pièces fixes (corps de chauffe, etc.), 2 (deux) ans pour les pièces mobiles (vis, etc.) et 1 (un) an pour les pièces électriques.

8.10. Les schémas hydrauliques en fin de notice sont à respecter, sous peine de déchéance de la garantie. Ils précisent les raccordements, en particulier le recyclage hydraulique. L'équilibrage de l'installation est à la charge de l'installateur.

8.11 Les associations de matériels non préconisés par nous ou n'ayant pas fait l'objet d'un agrément préalable écrit par notre service technique sont exclues de la garantie.

8.12 La validation de l'extension de garantie proposée dans nos Unités de chauffe et packs offres spéciales est conditionnée à la réalisation d'un contrôle de conformité à nos préconisations techniques effectué dans les 6 mois suivant la livraison. Les éventuelles modifications demandées lors de ce contrôle devront avoir été réalisées et transmises à notre service technique sans quoi l'extension de garantie ne sera pas prise en compte. Le rapport technique rédigé reprend tous les éléments de fourniture HS France, le résumé des points de contrôle visibles de la chaufferie (hors conduit de fumée) et la preuve de l'explication de l'utilisation fournie à l'utilisateur, en particulier concernant les opérations d'entretien lui incombant. L'extension de garantie est également conditionnée à un entretien annuel par un professionnel agréé avec factures à l'appui. HS France se réserve le droit de demander des informations ou points de contrôle complémentaires.

IX. Garantie contractuelle : Transport et Stockage de la Biomasse

9.1. Le Vendeur consent sa garantie relative à la marchandise une fois celle-ci livrée. Il doit être informé de tous les défauts liés aux transports ou à l'installation. L'utilisateur doit s'assurer que son matériel a été installé par du personnel qualifié.

9.2. Pour tous défauts de pièces, l'utilisateur final doit contacter son installateur/revendeur.

9.3. Les silos qui ne sont pas de fourniture HS FRANCE ne sont pas de la responsabilité de HS FRANCE. Tout mauvais fonctionnement ou détérioration(s) de matériel(s) fourni(s) par HS FRANCE dû au silo non fourni par HS FRANCE ne peut être imputé à HS FRANCE.

9.4. Les vis sans fin et tubes ou canaux de vis fournis par HS FRANCE sont recommandés pour le transport de granulés de bois et agro-pellets (diamètre entre 6 et 9 mm maxi), et les céréales. HS FRANCE n'est en aucun cas responsable de la sécurité et du bon fonctionnement en cas d'utilisation à une autre fin que celle prévue par HS FRANCE. Les lames ressort de racler-dessileur ne sont pas couvertes par la garantie constructeur. En cas d'altération, ladite lame doit être remplacée, afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel.

9.5. L'utilisateur final est responsable du fonctionnement de son silo. A n'importe quelle interruption, il est également responsable de fournir un éventuel transport alternatif du combustible. HS FRANCE n'a aucune responsabilité dans ces cas-ci, aucun coût ne pourra être imputé à HS FRANCE.

9.6. Les détériorations suite au remplissage du silo (camion souffleur ou autre) et les dommages suite à un mauvais montage **ne sont garantis** (exemple : dégâts engendrés par la poussière, etc.).

9.7. Pour le reste des modalités et la prise en charge, il appartient à l'acheteur de se reporter aux conditions générales de vente et de garantie, ainsi qu'aux notices des différents produits.

X. Garantie et retours

Les conditions particulières de garantie pour chaque produit ou groupe de produits sont mentionnées dans nos notices et disponibles sur internet et sur demande, même avant la vente.

10.1. Notre garantie est strictement limitée, à notre choix, au remplacement par des pièces de même usage **ou à la réparation pure et simple** des pièces reconnues par nous défectueuses, à l'exclusion de toute autre prise en charge (dommages ou pertes causés directement ou indirectement à l'acheteur, à l'utilisateur final, privation de jouissance, main d'œuvre, frais de déplacement et viatique, frais d'envoi et de retour des pièces restant à la charge de l'utilisateur etc.). La réparation, le remplacement ou la modification des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de ladite garantie ou entraîner le paiement d'une indemnité pour de quelconque frais ou préjudices.

10.2. Les garanties accordées pour notre matériel peuvent faire l'objet de conventions spéciales qui seront alors définies par nos offres ou confirmations de commandes ou par des documents spécifiques se rapportant aux appareils concernés.

10.3. Dans le cas de pièces reconnues par nous défectueuses (uniquement la pièce défectueuse : la majeure partie des ensembles ou accessoires fournis sont démontables et remplaçables) et réparables sur place par un spécialiste compétent, la réparation ne peut être exécutée qu'après notre accord préalable sur la nature de la réparation et sur le montant de la dépense à notre charge.

Le matériel ayant fait l'objet de modifications sans notre accord n'est plus garanti.

10.4. L'acheteur s'engage à ce que l'utilisateur final nous permette de vérifier sur place par une personne de notre choix le bien-fondé de toute réclamation. La reconnaissance du bien-fondé d'une réclamation avec application de la garantie est de la compétence exclusive de la Direction de la Société et fait l'objet d'un écrit.

10.5. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable écrit selon le formulaire de retour de HS France dûment rempli par l'acheteur et HS FRANCE.

10.6. La garantie de HS FRANCE ne peut être engagée que si l'installation a été réalisée selon les règles de l'art par un installateur professionnel et toute demande à HS FRANCE doit être accompagnée des éléments suivants :

- formulaire de demande de retour de marchandises (accessible sur notre site internet ou sur simple demande à la société) dûment rempli avec notamment le N° de série de la chaudière ou du générateur d'énergie concerné ou rattaché, ainsi que la description des symptômes du dysfonctionnement accompagnée de la facture d'installation du matériel garanti par un installateur professionnel

- rapport de mise en route du matériel garanti

- factures annuelles d'entretien par un professionnel installateur ou SAV.

- retour de la pièce présumée défectueuse au frais de l'utilisateur, sans quoi aucun dossier de garantie ne peut être constitué.

La responsabilité de la conformité de l'installation incombe exclusivement aux installateurs.

Ne sont pas couverts les dommages consécutifs à des erreurs de branchement ou de raccordement et plus généralement au non respect de nos prescriptions d'installation et de la réglementation en vigueur, à une utilisation anormale ou contraire à nos notices, à des surpressions, manque d'eau, insuffisance d'hydro-accumulation, absence d'échangeur de séparation ou de volume d'hydro-accumulation sur chauffage au sol (tubes synthétiques), à une absence d'entretien annuel par un professionnel et/ou à un manque d'entretien ou négligence de l'utilisateur (nettoyage, décairage etc.), au fonctionnement au ralenti des chaudières bois et biomasse, à un usage de combustibles solides humides ou de combustibles différents de nos prescriptions, à un sur-tirage de cheminée, à une sur ou sous tension électrique, etc.

Sont exclues également les détériorations consécutives à l'observation de nos recommandations concernant les risques d'entartrage (sur les soupapes, les serpentins, les échangeurs à plaques, les mitigeurs et autres éléments thermostatiques, etc.), de chocs thermiques, de coup de feu, de corrosion côté gaz de combustion, brûleurs non adaptés, de corrosion externe du corps de chauffe due à une fuite extérieure (d'un raccord, d'un purgeur, d'une soupape, d'une bride ou d'une trappe par exemple), sans que cette liste ne soit exhaustive.

Toute garantie est exclue en cas de défaut de stockage ou de transport imputable à des tiers, en cas d'intempéries (tempêtes, grêles, gel ou dégel, foudre, inondation etc.), de force majeure telle que grèves (des fournisseurs d'eau, d'électricité, ou de combustibles etc.), de guerres, attentats et autres catastrophes naturelles.

Il appartient à l'installateur, sous sa responsabilité personnelle, de s'assurer que le matériel convienne à l'emploi envisagé par l'utilisateur final et à la maintenance régulière relevant de l'utilisateur ; l'installateur faisant son affaire personnelle du choix et de la destination des matériels commandés par son client sans que la responsabilité de notre société puisse être recherchée à cet égard.

Les conseils, avis ou études de notre société qui pourraient être communiqués à l'installateur ne lui sont fournis qu'en considération du fait que celui-ci s'oblige systématiquement à vérifier l'exactitude des informations sur la base desquelles notre société a délivré ses conseils, avis ou études.

Les conseils, avis ou études fournis par notre société ont un caractère général, la décision d'achat, l'évaluation de l'opportunité et de l'adéquation de l'installation appartient exclusivement à l'installateur en fonction des éléments qu'il détient. Les matériels sont commandés et délivrés conformément au descriptif technique, de pose d'utilisation et de maintenance en vigueur, au jour de la commande et dont le client reconnaît avoir parfaitement connaissance à ce moment-là.

10.7. La garantie ne couvre pas non plus les problèmes dus à un mauvais assemblage (non étanchéité, etc.), à une mauvaise manipulation, à une mauvaise utilisation, ou découlant de sous ou sur-tensions dues au court-circuit dans l'alimentation électrique.

10.8. Aucun coût lié à la recherche de panne n'est couvert à moins que le Vendeur ait été contacté au préalable et qu'un accord écrit avec HS FRANCE existe.

10.9. Les pièces sujettes à usure normale (consommables) et notamment, **sans que cette liste soit exhaustive**, les joints, joints de filasse, parties réfractaires (tunnels, creusets, réfractaires de porte etc.), pièces de fonderie (tôles sèches suspendues de foyer, embouts ou rallonges de vis, portes, grilles, trappes, creusets), les pots de combustion ou brûleurs non refroidis par eau, les turbulateurs, les canons internes et externes de brûleurs ainsi que leurs grilles, tous les types de soupapes de surpression et de décharge thermique (même livrées dans les générateurs d'énergie : chaudières, ballons etc.), les gicleurs, les filtres ne sont pas garantis.

Toutes les pièces ayant fait l'objet de dégâts occasionnés par la poursuite de leur utilisation malgré une première avarie non résolue ne sont plus garanties.

10.10. En principe, aucune demande de reprise de matériels vendus par notre société n'est acceptée. Exceptionnellement, et uniquement sur demande écrite adressée à HS FRANCE, une demande peut être traitée. Dans ce cas, pour toutes demandes de retour de matériels adressées par l'acheteur, seuls les matériels neufs, complets, actuels (présents au catalogue et sur la grille tarifaire de l'année en cours), et dans leur emballage d'origine intact, pourront être repris par notre société avec une décote de 15 % du prix de vente HT pour un retour compris entre 0 et 6 mois après la vente de notre société à l'acheteur. Les frais d'envoi seront à la charge de l'acheteur.

Aucune reprise ne sera acceptée pour du matériel vendu depuis plus de 6 mois par HS FRANCE à l'acheteur.

10.11 Les durée de garantie fixées par produit ou groupe de produits dans le texte relatif aux conditions particulières de garantie, commencent à courir à partir de la mise en service de l'appareil et au plus tard douze mois après la date de notre facturation au revendeur.

En cas de doute sur la date de départ de la garantie, la date qui sera retenue sera la date de notre facture.

XI. Contestations

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de ventes sera soumis au droit français et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Strasbourg, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

Les traités ou acceptations de règlements quelconques ne peuvent apporter ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

XII. Acceptation de l'acheteur

Les conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat.



Rue Andersen
F-67870 BISCHOFFSHEIM
Tél : 03.88.49.27.57 – Fax : 03.88.50.49.10

Courriel : info@hsfrance.com
Site Internet : www.hsfrance.com
Pièces détachées : www.shop.hsfrance.com